

Ces questions que vous me posez se rattachent directement au problème même de l'armistice et aux obligations qui en découlaient. Je n'ai pas signé la convention d'armistice et je n'appartenais pas au Gouvernement qui a demandé l'armistice. Il était évident que le Gouvernement allemand ne manquerait pas chaque fois qu'il y aurait intérêt à se prévaloir de ces dispositions. Le deuxième paragraphe de l'article 10 s'exprime ainsi : "

" Le Gouvernement français empêchera également les membres
" des forces armées françaises de quitter le territoire français
" et veillera qu'à ce que ni des armes, ni des équipements quel-
" conques, ni navires, ni avions, etc. ne soient transférés
en Angleterre ou à l'étranger .

" Dès après la déclaration de guerre de l'Amérique à l'Allemagne il est vraisemblable, car je n'étais pas ~~annoncé~~ non plus au gouvernement à ce moment là (Fin 1941), que les allemands se soient aussitôt préoccupés de nos bateaux, de nos avions et de l'or ~~qu'annoncé~~ se trouvant à la Martinique. Je n'ai connu les exigences allemandes à ce sujet que longtemps après, puisque le premier télégramme que j'ai adressé à l'Amiral ROBERT serait du 6 janvier 1943 (si je m'en rapporte au texte de la réponse télégraphique de l'Amiral ROBERT en date du 8 du même mois). Je suppose, ce qui est évident, que les Secrétaire s d'Etat à la Marine et aux Colonies avaient déjà, bien avant cette date, donné des instructions à l'Amiral ROBERT. Je ne doute pas qu'ils avaient été contraints ~~à donner ces instructions~~ de donner ces instructions à la suite de réclamations allemandes formulées en application de la convention d'armistice. ~~Si les Allemands~~ Si les Allemands se sont ensuite adressés à moi comme ils se sont adressés au Maréchal PETAIN, c'est parcequ'ils ont exigés que les instructions données par les Ministres soient confirmées par le Chef du Gouvernement et le chef de l'Etat .

En ce qui concerne la Flotte, sur laquelle je n'ai jamais eu aucune autorité directe parcequ'elle était placée sous les ordres de l'Amiral DARLAN et ensuite sous celle du Maréchal PETAIN, je ne peux ignorer qu'un ordre fixe donné une fois pour toutes enjoignait à tous nos commandants de navires de guerre de saborder leurs bateaux plutôt que de tomber aux mains d'une puissance étrangère. Je sais que l'ordre visait toutes les puissances étrangères sans en excepter aucune. Les allemands auraient donc pu se contenter de cet ordre général et précis, mais outre qu'ils savaient bien qu'un commandant de navire, quelle que soit sa nationalité ne se résoudra que difficilement à saborder son unité, ils craignaient, pour nos navires des Antilles que la proximité de l'Amérique soit une tentation facile permettant d'échapper à cet ordre. Nous avions en particulier, parmi nos navires de guerre, un croiseur léger, exceptionnellement rapide " l'Emile BERTIN ", qu'ils ne voulaient à aucun prix voir utiliser contre leurs propres forces. Ils se sont adressés à moi, en invoquant



L. L.

En télégraphiant moi-même, à l'Amiral ROBERT, je n'avais rien aux télégrammes qu'il avait déjà reçus de son ministre mais je donnais une satisfaction de forme aux Allemands , pour éviter d'autres contraintes auxquelles nous étions habitués leurs méthodes . Je ne connaissais pas personnellement l' Amiral ROBERT , je savais seulement de lui qu'il était, m'avait dit son ministre,"Notre Amiral le plus intelligent"et qu'il possédait en particulier, toutes les qualités d'un bon diplomate. Je ne pouvais donc douter que l' Amiral ROBERT comprenait parfaitement quand il recevait des télégrammes de Vichy , du Maréchal de moi-même ou des ministres dans quelles conditions et dans quelles circonstances ~~nous~~ ils avaient été rédigés et par qui ils avaient été inspirés ou exigés . Il suffit d'ailleurs que vous relisiez ces télégrammes que vous m'avez montré , pour en saisir les nuances qui ne pouvaient échapper à un esprit délié comme celui de l' Amiral ROBERT. Je comprenais également très bien les réponses qu'il nous faisait , lorsqu'il différait le moment d'exécution , jusqu'au jour où j'étais sûr d'apprendre ~~qu'il se serait mis volontairement~~ qu'il se serait mis volontairement dans l'impossibilité de procéder aux destructions des navires et des avions et à l'immersion de l' or . Je ne pouvais pas ~~m'en féliciter~~ le féliciter de son attitude par un télégramme qui aurait été connu des allemands , mais je ne lui ai pas caché ma gratitude quand il est rentré à Vichy . Je vous l'ai dit au début ,il était fatal ,une convention d'armistice ayant été signée, la France étant occupée , que le gouvernement ne puisse échapper à la pénible obligation qui lui fut faite en cette circonstance . Il était heureux qu'à une distance aussi lointaine se soit trouvé un officier supérieur assez compréhensif de la servitude du gouvernement français et de ses devoirs particuliers vis-à-vis de la Marine et de la France .

Je pourrais tenir le même langage pour l'Amiral GODFROY qui malgré les ordres antérieurs de l'Amiral DARLAN et répété certainement depuis sous la contrainte allemande, d'avoir sauvé nos bateaux qui étaient à Alexandrie. Pour en terminer avec votre question concernant les bateaux, je veux simplement faire observer que l'Amiral ROBERT dans le premier télégramme que j'ai connu de lui, s'était engagé formellement à un sabordage et que mes instructions ultérieures n'ont pu modifier en aucun manière des engagements purement formels qui m'ont permis d'avoir la patience des allemands jusqu'au jour où ils ne pouvaient plus exercer de contrainte sur nous.

1.4 He

X

Les termes dont j'ai pu me servir dans la suite important peu. Nous nous étions compris avec l'Amiral ROBERT et notre langage impliquait la même pensée.

Avant de terminer cette déclaration, je voudrais rappeler que non seulement j'étais soucieux de préserver nos bateaux et nos avions, mais que j'avais pour la conservation de notre or des soins tous particuliers. Appauvris par la guerre, ruinés par l'occupation, il nous restait encore comme ressources, des réserves d'or disséminées dans le monde qui faciliteraient un jour le relèvement de notre pays. Nous avions en particulier, une partie importante de notre encaisse-or dans l'Afrique occidentale. Est-il besoin de dire que les allemands le savaient et qu'ils ont insisté souvent, pour le rapatriement de cet or et que j'ai toujours opposé une fin de non-recevoir catégorique, car je savais qu'ils n'auraient pas manqué de s'emparer de cet or dont ils avaient tant besoin. J'avais d'autant plus le devoir de veiller à ce patrimoine français que j'ai le droit de dire que c'est à la politique audacieuse et rigoureuse d'économies que j'ai faite comme chef du gouvernement en 1935, qu'une grande partie de l'or du monde avait reflué dans les caisses de la Banque de France. C'est grâce à cet or, ainsi acquis que le gouvernement français peut procéder aujourd'hui à des achats indispensables pour assurer la vie matérielle de notre pays.

et avec
ce qui nous
en reste.

1. L

Lecture faite,  persiste et signe approuvant sept mots rayés nuls et dix mots ajoutés en marge







